

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019</p>

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETTEL, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme SANDALO, CHRISTOPHE, VOGUET, M. RABY, BERHAUT, ROUSSELIN, PONSOT.

Etaient absentes excusées :

Mme. KOLB procuration à M THOMAS, Mme ARNOULT procuration à Mme CAUNOIS, Mme JANIN procuration à Mme CHRISTOPHE.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le mercredi 16 octobre 2019 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention lignes HTA (complément de la délibération du 28/05/2015) ;
- 2) Tarif de la salle des fêtes pour les activités sportives des associations 2019/2020 ;
- 3) Destination des coupes de bois pour 2020 ;
- 4) Nomination des garants ;
- 5) Tarif bois de chauffage ;
- 6) CLECT : adoption du rapport ;
- 7) Association de chasse : subvention exceptionnelle ;
- 8) Achat de la propriété intellectuelle de l'ensemble des esquisses et plans de l'extension du lotissement des Hautes Charrières ;
- 9) Approbation des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités communautaires ;
- 10) Association des parents d'élèves : demande de subvention.

Points divers

- DIA : parcelle section ZK n° 179 sise 2 rue du Garigliano ;
- DIA : parcelles section ZK n° 342, 343, 344, 345, 346, 347 sises les Hautes Charrières ;
- Travaux communaux.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance :
Monsieur Jacques ROUSSELIN est nommé secrétaire à l'unanimité.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Elle demande également, le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- approbation des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités communautaires ;
- association des parents d'élèves : demande de subvention.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

20191001 – Convention enfouissement des lignes Haute Tension Aérienne (HTA) Sur CHAMARANDES - complément de la délibération du 28 mai 2015

La commune a délibéré le 28 mai 2015 concernant une convention pour l'enfouissement des lignes HTA sur certaines parcelles lui appartenant. La parcelle 096 ZD n°186 a été omise. Il convient de l'ajouter afin que la convention puisse être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de la parcelle 096 ZD n° 186.

20191002 – Tarifs de la salle des fêtes pour les associations 2019-2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix de location de la salle des Hautes Charrières (utilisation hebdomadaire de 2h00 sur la base de 46 semaines d'occupation par an), pour l'année 2019-2020 :

- Pour une association de la commune : forfait de 160,00 € ;
- Pour une association extérieure : forfait de 320,00 €.

20191003 - Destination des coupes 2020

La parole est donnée à M. Yannick THOMAS : comme chaque année, l'ONF demande à la commune de valider la destination des coupes selon le programme de l'aménagement de la forêt communale de CHAMARANDES-CHOIGNES 2010-2024. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelles	Surfaces (ha)	Type de coupe
11	7.26	d'amélioration en TSF

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelles	Surfaces (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
30p	2.3	irrégulier	2021	orientée affouages
34p	1.3	irrégulier	2022	orientée affouages
35	13.31	irrégulier	2023	orientée affouages

- décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2020 : vente en bloc et sur pied par les soins de l'O.N.F.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
11		2020

20191004 – Nomination des garants pour les affouages 2019/2020

Une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garants des affouagistes. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, nomme les garants : M. THOMAS Yannick, M. BERTHAUX Denis, M. VOIRIN Francis.

20191005 – Bois de chauffage : tarif 2020

Sur proposition du Maire et des Adjoints, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de maintenir le prix de vente du bois de chauffage à **5,00 € le stère** pour la saison 2020.

20191006 – Rapport définitif 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire rappelle le rôle de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : le rapport de la CLECT a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir les estimations des charges supportées par les communes membres. Ce rapport définitif 2018 a été voté à l'unanimité à la CLECT. Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte le rapport définitif 2018 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT.

20191007 – Association de chasse : subvention exceptionnelle

L'association de chasse envisage de faire des travaux dans certaines tranches des bois communaux, pour un coût d'environ 1 400,00 €. Le Président de l'association demande une subvention exceptionnelle, ce qui permettra d'améliorer les chemins forestiers communaux. Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 600,00 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 600,00 €.

19h30 : arrivée de Madame Claude VOGUET.

20191008 - Achat de la propriété intellectuelle de l'ensemble des esquisses et plans de l'extension du lotissement des Hautes Charrières

Madame le Maire rappelle les faits : un lotisseur était venu en mairie, en novembre 2018, afin de présenter un projet de construction de maisons individuelles. Il avait démontré l'impact pour la commune avec la création d'un nouveau lotissement (nouveaux habitants, enfants scolarisés au groupe scolaire...). Le Conseil avait été favorable à la poursuite l'étude par la société.

La société BGS INVESTISSEMENTS est disposée à remettre à la commune la propriété intellectuelle de l'étude, esquisses et plans, établie pour l'extension du lotissement des Hautes Charrières. Le Conseil Municipal, **à la majorité** (1 abstention M. ROUSSELIN) accepte l'offre pour un montant de 20 000,00 € HT.

20191009 – Approbation des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités communautaires

Par délibération en date du 25 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles avait validé les conditions de transfert du foncier communal situé dans les zones d'activités.

A la suite d'une demande formulée par la commune de Nogent de conserver un terrain sur la zone industrielle, sans intérêt pour l'Agglomération dans l'exercice de sa compétence économique, l'Agglomération et la commune se sont accordées pour récupérer une parcelle sur laquelle la commune a fait jouer une clause résolutoire (terrain cédé pour l'extension de C2F Implants cadastré section ZI n°121).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de donner un avis **favorable** à propos de la modification des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités et en particulier sur la ZI de Nogent à savoir :

- Maintien dans le domaine communal de la parcelle cadastrée section AP n°27, actuellement utilisée par le Cercle hippique et destiné à un usage autre qu'économique ;
- Acquisition par l'Agglomération de la parcelle cadastrée section ZI n°121 d'une contenance de 8 164 m² moyennant le prix de 6,50 € HT/m².

20191010 – Association des parents d'élèves : demande de subvention

Comme toutes les associations communales, l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Anne-Marie Fourrière (APEAMF) a fait une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 350,00 € à l'APEAMF.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants sur CHOIGNES :

- parcelle section ZK n° 179 sise 2 rue du Garigliano ;
- parcelles section ZK n° 342, 343, 344, 345, 346, 347 sises les Hautes Charrières ;

La parole est donnée à M. THOMAS :

- **14 affouagistes se sont inscrits** cette année ;
- **30 000,00 €** : c'est le prix de tous les **panneaux de signalisation** installés sur la commune depuis 2014.

La parole est donnée à M. Bernard VIALLETEL

☞ Les **travaux de la Voie Verte** sont presque terminés :

- l'habillage de la barrière est conforme à la commande ;
- quelques signalisations verticales (panneaux, balises,...) seront bientôt installées ;
- la piste pour piétons et cyclistes est légèrement plus grande que prévu ;
- la largeur de route a été respectée malgré une impression d'étranglement. Cela réduira les vitesses intempestives ;
- une peinture axiale sera probablement posée au printemps.

☞ Les **travaux de voirie au Paquis Haut** commenceront le 28 octobre prochain. La circulation sera interdite dans les 2 sens. Les riverains seront tenus de déposer leurs sacs de tri et ordures ménagères au point de collecte indiqué sur le flyer qui leur a été distribué.

☞ Les **résineux autour du terrain sablé des Hautes Charrières** sont tous **attaqués** par les scolytes. Il demande à la commission voirie de réfléchir rapidement à l'**abatage des résineux** (demande de devis). M. ROUSSELIN et M. BERHAUT se chargeront également de demander des devis pour le remplacement de ces arbres.

La parole est donnée à Madame CAUNOIS

Durant les vacances, la **cloison séparatrice** entre la salle de garderie et la salle de restauration sera installée et des **rideaux occultants** seront posés dans différentes salles de classes.

Le **totem** a été installé dans la cour de la mairie. Dès qu'il sera en fonction, une démonstration sera faite en présence des élus.

Dates à retenir :

Commémoration du 11 novembre :

11h00 à CHOIGNES,

11h30 à CHAMARANDES.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaines réunions de Conseil Municipal

Jeudi 28 novembre 2019 et le Jeudi 19 décembre 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Bernadette RETOURNARD

